Commune de
PLAINE-HAUTE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20260306-2026033D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 mars 2026

Nombre de membres			
Effectif légal	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	**18**	**18**	**18**

Date de la convocation
20/02/2026
Date d'affichage
20/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi six mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le vingt février deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr Philippe PIERRE, Maire.

Etaient présents : PIERRE P, LOYER JY, REPERANT E, RAOULT S, LUCAS R, LE COQ P, HUGER D, PANSART JF, OIZEL R, LETORT N, BONNY V, FERON M, BLANCHARD S, TOQUET C, LE MOINE N, MEHEUT L, LE FOL B, LE COQ O.

Secrétaire de séance : LUCAS R.

Délibération n°2026033 : Création d'un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité au service technique

Il convient de créer un poste contractuel à temps complet au service technique au vu de l'accroissement d'activité durant la saison estivale aux espaces verts et de l'absence pour congés des agents.

La rémunération serait calculée suivant l'indice brut 367 et l'indice majoré 366.

Ce poste serait créé du 1er juin 2026 au 28 août 2026.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

CREE un poste contractuel à temps complet au service technique du 1er juin 2026 au 28 août 2026 rémunéré suivant l'indice brut 367 et l'indice majoré 366.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe PIERRE